

*SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES EAUX DE BERGHEIM,
SAINT-HIPPOLYTE
ET ENVIRONS*

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE-DIRECTEUR
SEANCE DU 21 MAI 2026**

Le vingt et un mai deux mil vingt-six à 18 heures, le Comité-Directeur s'est réuni, en séance ordinaire, en la mairie de Bergheim, salle du Conseil Municipal. La séance est présidée par Monsieur Jean-Marie KLEIN, doyen d'âge du SIE de Bergheim, Saint-Hippolyte et Environs.

Date de convocation : 13/05/2026

SECTEURS	SIE	SIES	SIEB	SIAB
Nombre de délégués élus	12	9	8	10
Nombre de délégués en fonction	12	9	8	10
Quorum	7	5	5	6
Nombre de délégués présents	9	9	7	7

Etaient présents :

MM. LISCHETTI Georges (Bergheim), EBLIN Jean-Paul et LINTZ Pascal (Orschwiller), SALBER Jean-Jacques et KREYER Régis (Rodern), FUHRER Claude et PFISTER Hubert (Rorschwihr), BLEGER Philippe et KLEIN Jean-Marie (Saint-Hippolyte), membres titulaires.

Membre absent excusé et représenté :

Néant.

Membres absents excusés et non représentés :

Mme DIEUAIDE Angélique, membre titulaire (Thannenkirch)
M. HENER Fabrice, membre titulaire (Thannenkirch)

Membre absent non excusé et représenté :

Néant.

Membre absent non excusé et non représenté :

M. MULL Hervé, membre titulaire (Bergheim)

Autres participants :

M. METZGER Christian, membre suppléant (Rorschwihr)
M. KLEIN Sébastien, membre suppléant (Saint-Hippolyte)
Mme DEJONGHE Valérie, secrétaire de mairie de Bergheim
M. ZAMOLO Léo, secrétaire de mairie de Saint-Hippolyte

Autres participants excusés :

M. MORIS Olivier, membre suppléant (Orschwiller)
Mme MICHEL Amélie, membre suppléante (Thannenkirch)
M. MEYER Quentin, responsable des Services Techniques

Autres participants non excusés :

Mme DEISS Fanny, membre suppléante (Bergheim)
M. JAEGLER Jean-Claude, membre suppléant (Rodern)

---ooo0ooo---



Monsieur Jean-Marie KLEIN, doyen d'âge, ouvre la séance du Comité-Directeur, convoqué en date du 13 mai 2026 par le Président, Monsieur François MULLER. Il salue cordialement l'assemblée, félicite chaleureusement les nouveaux élus en leur souhaitant de nombreuses satisfactions dans l'exercice de leurs fonctions respectives. Il rappelle que le syndicat gère désormais deux secteurs : le SIES, dédié à l'eau de source, et le SIEB, consacré à l'eau de nappe. Il souligne également que la commune de Thannenkirch demeure membre du syndicat, malgré le transfert de la compétence Assainissement au 1^{er} janvier 2024, confirmé par les services de la Préfecture.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation des secrétaires de séance
2. Installation du Comité-Directeur
3. Election du Président
4. Election des deux Vice-présidents
5. Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents
6. Lecture de la charte de l'élu local par le Président
7. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres
8. Délégations consenties au Président
9. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 mars 2026
10. Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable
11. Points divers

Secteur 2 - SIEB - Eau de Nappe

12. Avenant n°1 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'actions de préservation de la ressource en eau pour les captages de Colmar et environs

Secteur 3 - SIAB - Assainissement

13. Désignation des délégués au S.D.E.A.

Il passe immédiatement à l'ordre du jour qui appelle, en point n° 1, la désignation des secrétaires de séance.

SIE - SERVICE GENERAL

Bergheim - Orschwiller - Rodern - Rorschwihr - Saint-Hippolyte et Thannenkirch

POINT 1. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

*Sur proposition de Monsieur KLEIN Jean-Marie, doyen d'âge,
les membres élus, à l'unanimité,*

- **DESIGNENT** Monsieur Régis KREYER, secrétaire de séance, assisté de Madame Valérie DEJONGHE et Monsieur Léo ZAMOLO, secrétaires auxiliaires.

POINT 2. INSTALLATION DU COMITE-DIRECTEUR

VU les délibérations par lesquelles les Conseils Municipaux des Communes de Bergheim (08 avril 2026), Orschwiller (07 avril 2026), Rodern (02 avril 2026), Rorschwihr (28 avril 2026), Saint-Hippolyte (30 mars 2026) et Thannenkirch (14 avril 2026) ont désigné les membres titulaires et suppléants du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim, Saint-Hippolyte et Environs

Le doyen d'âge, Monsieur KLEIN Jean-Marie, après que les conseils municipaux des communes syndiquées aient désigné leurs délégués par délibérations respectives susvisées à la suite des élections municipales 2026, **déclare installer dans leurs fonctions** les délégués suivants en leur qualité de **membres du Comité-Directeur du Syndicat**.

BERGHEIM : LISCHETTI Georges, Adjoint au maire, délégué titulaire
MULL Hervé, Conseiller municipal, délégué titulaire
DEISS Fanny, Conseillère municipale, déléguée suppléante

ORSCHWILLER : EBLIN Jean-Paul, Conseiller municipal, délégué titulaire
LINTZ Pascal, Adjoint au maire, délégué titulaire
MORIS Olivier, Maire, délégué suppléant

RODERN : SALBER Jean-Jacques, Maire, délégué titulaire
 KREYER Régis, Conseiller municipal, délégué titulaire
 JAEGLER Jean-Claude, Conseiller municipal, délégué suppléant

RORSCHWIHR : FUHRER Claude, Adjoint au maire, délégué titulaire
 PFISTER Hubert, Maire, délégué titulaire
 METZGER Christian, Adjoint au maire, délégué suppléant

SAINTE-HIPPOLYTE : BLEGER Philippe, Maire, délégué titulaire
 KLEIN Jean-Marie, Conseiller municipal, délégué titulaire
 KLEIN Sébastien, Adjoint au maire, délégué suppléant

THANNENKIRCH : DIEUAIDE Angélique, Maire, déléguée titulaire
 HENER Fabrice, Adjoint au maire, délégué titulaire
 MICHEL Amélie, Conseillère municipale, déléguée suppléante

POINT 3. ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur KLEIN Jean-Marie, le doyen d'âge, a pris la présidence.

Il invite le Comité-Directeur à procéder à l'élection du Président conformément aux dispositions prévues par les articles L.5211-7, L.5211-8 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
A déduire : nombre de suffrages déclarés nuls (art. L.66 du Code Electoral)	0
A déduire : nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du Code Electoral)	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5
A obtenu : Monsieur LISCHETTI Georges	8 voix

Monsieur LISCHETTI Georges, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

POINT 4. ELECTION DES DEUX VICE-PRESIDENTS

4.1. Election du 1^{er} Vice-président

Il a été procédé sous la présidence de Monsieur LISCHETTI Georges, élu Président, à l'élection du 1^{er} Vice-président.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
A déduire : nombre de suffrages déclarés nuls (art. L.66 du Code Electoral)	0
A déduire : nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du Code Electoral)	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5
A obtenu : Monsieur KLEIN Jean-Marie	8 voix

Monsieur KLEIN Jean-Marie, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} Vice-président et a été immédiatement installé.

Le Comité-Directeur décide de lui attribuer la gestion du secteur 1 « Eau de Source » conformément à l'article 4.2 du règlement intérieur.

4.2. Election du 2^{ème} Vice-président

Il a été procédé sous la présidence de Monsieur LISCHETTI Georges, élu Président, à l'élection du 2^{ème} Vice-président.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
A déduire : nombre de suffrages déclarés nuls (art. L.66 du Code Electoral)	0
A déduire : nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du Code Electoral)	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5
A obtenu : Monsieur LINTZ Pascal	8 voix

Monsieur LINTZ Pascal, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

La gestion de la commission des travaux lui est attribuée conformément à l'article 4.2 du règlement intérieur.

POINT 5. INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**5.1 Indemnité de fonction du Président**

VU l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux indemnités de fonction des élus locaux

Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE

- de fixer l'indemnité de fonction du Président pour la catégorie dont la population est comprise entre 3500 et 9999 habitants, versée trimestriellement et répartie comme suit :

Indemnité du Président :

Fonction	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal 1027)	Répartition
Président	10.1366 %	Budget du SIEB

- **PRECISE** que l'indemnité de fonction sera automatiquement revalorisée en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice
- **PREND ACTE** que la dépense relative au paiement de l'indemnité du Président et les cotisations correspondantes sont inscrites au budget primitif général, recouvrées en recette via la dépense inscrite au budget primitif du secteur SIEB

Vote à main levée

Nombre de votants : 9	Dont présents : 9	Dont procuration : 0
Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 1

5.2 Indemnités de fonction des Vice-présidents

VU l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux indemnités de fonction des élus locaux

Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE

- de fixer les indemnités de fonction des 1^{er} Vice-président et 2^{ème} Vice-président pour la catégorie dont la population est comprise entre 3500 et 9999 habitants, versées annuellement, établies comme suit :

Indemnités des Vice-présidents :

Fonction	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal 1027)	Répartition
1 ^{er} Vice-président	3,3850 %	Budget du SIES
2 ^{ème} Vice-président	1,0137 %	Budget du SIEB

- **PRECISE** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice

- **PREND ACTE** que la dépense relative au paiement des indemnités des Vice-Présidents et les cotisations correspondantes sont inscrites au budget primitif général, recouvrées en recette via les dépenses inscrites aux budgets primitifs des secteurs SIES et SIEB

Vote à main levée

Nombre de votants : 9	Dont présents : 9	Dont procuration : 0
Pour : 7	Contre : 0	Abstentions : 2

POINT 6. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL PAR LE PRESIDENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-7

VU l'article L.1111-12 du même code

Le Président donne lecture au Comité-Directeur de la Charte de l'élu local et en remet un exemplaire à chacun de ses membres.

POINT 7. CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Considérant qu'à la suite de l'installation du nouveau Comité-Directeur, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21

Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret
- **DESIGNE** pour siéger à la C.A.O., à l'unanimité, les membres suivants :

LISCETTI Georges - Président du Syndicat

Membres titulaires :

1. KLEIN Jean-Marie
2. LINTZ Pascal
3. BLEGER Philippe
4. PFISTER Hubert
5. SALBER Jean-Jacques

Membres suppléants :

1. FUHRER Claude
2. KLEIN Sébastien
3. KREYER Régis
4. METZGER Christian
5. MULL Hervé

Vote à main levée

Nombre de votants : 9	Dont présents : 9	Dont procuration : 0
Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0

POINT 8. DELEGATIONS CONSENTIES AU PRESIDENT

Monsieur le Président expose que les dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Comité-Directeur de déléguer au Président un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration intercommunale

Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE**, pour la durée du mandat, de confier au Président les délégations suivantes :
 - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits aux budgets
 - de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
 - de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

Vote à main levée

Nombre de votants : 12	Dont présents : 9	Dont procuration : 0
Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0

Le Président rendra compte de manière systématique des décisions prises lors des prochaines réunions du Comité-Directeur, conformément aux dispositions en vigueur.

POINT 9. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 MARS 2026

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni verbalement, le Président déclare le procès-verbal définitivement adopté, à l'unanimité des membres présents.

POINT 10. RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU POTABLE

VU le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable des secteurs SIES (*eau de source*) et SIEB (*eau de nappe*), présenté en réunion de travail le 6 mai 2026 et transmis aux membres le 13 mai dernier

Considérant qu'aucune observation n'a été émise

Sur proposition du Président,

Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- d'adopter le rapport 2025 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre ou à signer tout acte y afférent.

Vote à main levée

Nombre de votants : 9	Dont présents : 9	Dont procuration : 0
Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0

POINT 11. POINTS DIVERS

11.1 Compte-rendu de la réunion de travail du 06 mai 2026

M. Georges LISCHETTI, Président en exercice, rend compte de la réunion préalable à l'installation du Comité-Directeur, conduite par M. François MULLER, ancien Président, le 06 mai dernier. *Ce document fait état du compte rendu de cette réunion, et la liste de présence y est annexée.*

Les points suivants ont été examinés :

a) Rapport 2025 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable (RPOS)

Présentation du rapport annuel portant sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, établi conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

b) Fonctionnement du Syndicat des Eaux de Bergheim, Saint-Hippolyte et Environs

Un rappel a été effectué sur l'organisation administrative, technique et financière du syndicat, lequel fonctionne sur la base de trois budgets distincts : Budget général - Budget SIES (sources) et - Budget SIEB (eau de nappe).

c) Transfert de la compétence Assainissement

Rappel du transfert de la compétence Assainissement au S.D.E.A., effectif depuis le 1^{er} janvier 2024, conformément aux textes applicables.

d) Indemnités des élus et du personnel

Information sur les indemnités perçues par les élus et par le personnel affecté au syndicat, conformément aux règles de transparence financière. Précision : la mise à disposition d'agents communaux au profit du syndicat devra être formalisée par une convention spécifique, conformément aux obligations réglementaires applicables.

e) Travaux et interventions techniques

Le Président a présenté l'état d'avancement des travaux, notamment :

- la mise en œuvre d'un programme d'équipement en débitmètres sur plusieurs réservoirs et réseaux,
- le remplacement d'une canalisation au niveau du Rotzel,
- la résolution, en date du 6 mai, d'un dysfonctionnement de télécommunication affectant le système d'alarme opérationnel 24h/24h,
- les communes disposent d'un accès dédié à la télégestion pour suivre quotidiennement leur consommation d'eau.

f. Entretien et surveillance des installations

Rappel de l'importance des travaux courants, de l'entretien régulier et de la surveillance des dispositifs, particulièrement en période de sécheresse, afin d'assurer la continuité et la sécurité du service public de l'eau potable.

g. Plan Vigipirate

Rappel du maintien du plan Vigipirate appliqué à la distribution de l'eau potable, conformément aux prescriptions nationales.

h. Elaboration du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Une réunion du Comité de pilotage s'est tenue le 29 avril dernier à Colmar Agglomération. *Le document de présentation a été transmis aux membres pour prise de connaissance et fera l'objet d'un examen ultérieur. Affaire à suivre.*

i. Mise à jour des statuts du syndicat et réflexion sur un éventuel transfert de la compétence Eau

Le Président informe que la mise à jour des statuts n'a pas encore été réalisée. Le Comité-Directeur devra engager une réflexion sur un éventuel transfert de la compétence Eau au S.D.E.A. ou autre structure. *Une réunion de travail sera organisée prochainement à cet effet. Point à suivre.*

j. Raccordement non autorisé - Cabane de chasse à Rodern

Le Vice-président, M. Jean-Marie KLEIN, informe de la constatation d'un branchement non autorisé sur le réseau d'eau de source. Un courrier de la Commune de Rodern a été adressé au Président de l'Association de Chasse de Rodern à ce sujet.

Concernant ce point, M. Jean-Marie KLEIN précise avoir reçu plusieurs appels de personnes s'interrogeant sur cette situation. Après discussion, il est décidé que le syndicat adressera également un courrier demandant au Président de l'Association de retirer l'ensemble des installations concernées et de procéder à la remise en état du terrain. Il est par ailleurs évoqué l'historique et la problématique liée à cette installation par le syndicat, de deux points d'écoute dans ce périmètre proche. Une réflexion devra être menée sur leur pertinence et leurs modalités d'implantation, afin d'éviter que ce type de précédent ne se reproduise. *Affaire à suivre.*

k. Procédure en cas d'empêchement d'un délégué titulaire

En cas d'empêchement d'un délégué titulaire d'assister à une séance du Comité-Directeur, il lui appartient de se rapprocher de son suppléant afin que celui-ci le remplace. Il est rappelé que le titulaire ne peut en aucun cas donner procuration de vote à son suppléant lorsqu'il est représenté.

11.2 Points divers**11.2.1 Interpellations de M. BLEGER Philippe**

Monsieur BLEGER interpelle les membres sur trois points, à savoir :

a) La constatation d'une production d'eau non facturée dans la zone économique de Saint-Hippolyte

La problématique est abordée en détail. Il est soupçonné un prélèvement d'eau sur un poteau d'incendie, notamment au sein d'une entreprise du secteur. Ce prélèvement non conforme réduit nettement le taux de performance du réseau, en faussant les volumes consommés, en augmentant artificiellement les pertes apparentes et en générant une perte de facturation, notamment pour la commune. Après discussion, il est suggéré d'envisager l'éventuelle installation d'un dispositif de comptage par le S.D.E.A., afin d'assurer un suivi précis des volumes prélevés, bien que cette solution puisse s'avérer onéreuse. Il est également proposé de prendre contact avec l'entreprise ou les entreprises potentiellement concernées, afin d'identifier l'origine de ces prélèvements et de mettre un terme à cette situation. *Affaire à suivre.*

b) La non-mise à jour des statuts du syndicat

M. BLEGER souhaite connaître l'avancement de ce dossier. Il est précisé qu'une proposition de modification statutaire sera engagée dès qu'une décision définitive aura été prise concernant le transfert ou non des compétences relatives à l'eau de source et à l'eau potable. Il est également noté que cette mise à jour statutaire devra intégrer, entre autres, une demande de reconsidération des clés de répartition appliquées aux contributions financières des communes dans les différents budgets du syndicat. A ce titre, M. BLEGER informe que le budget eau-assainissement de sa commune, géré par le S.D.E.A., présentait un bilan négatif en fonctionnement pour l'exercice 2024, situation à laquelle contribue notamment une participation au SIE jugée trop élevée. Cette problématique renforce la nécessité de revoir les modalités de répartition financière entre les communes membres. A cet effet, le Président indique que le S.D.E.A. sera contacté très prochainement afin de convenir d'une date de réunion permettant d'examiner, de manière précise et concertée avec l'ensemble des membres du syndicat, le point relatif au transfert éventuel de la compétence Eau. *A suivre.*

c) **Partage des eaux de source**

M. BLEGER invite le syndicat à engager une réflexion sur la faisabilité technique, opérationnelle et juridique d'un éventuel partage des eaux de source. *Affaire à suivre.*

11.2.2 **Organisation de visites**

Il est noté qu'une visite des infrastructures du syndicat sera prochainement organisée. Par ailleurs, le S.D.E.A. sera également sollicité afin de programmer une visite de la station d'épuration de Bergheim, destinée aux membres élus.

Secteur 2 - SIEB - EAU DE NAPPE
--

<i>Bergheim - Rodern - Rorschwihr et Saint-Hippolyte</i>
--

POINT 12. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU POUR LES CAPTAGES DE COLMAR ET ENVIRONS

Monsieur le Président rappelle les termes de la convention de partenariat qui a été signée en 2025 entre le Syndicat des Eaux de la Plaine de l'Ill (SIEPI) ayant son siège à 68-Niederhergheim, le Syndicat Mixte du Niederwald ayant son siège à 68-Guémar, Colmar Agglomération ayant son siège à 68-Colmar et le Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim, Saint-Hippolyte et Environs.

Cette convention a pour objectif de définir les modalités techniques et financières de la mutualisation des actions d'animation des mesures préventives de préservation de la ressource en eau entre les 4 EPCI.

VU la décision n° 16 du 14 avril 2025 du Comité-Directeur

VU le projet d'avenant n° 1 ci-annexé, à la convention susmentionnée portant sur une modification du montant de participation financière des EPCI

Sur proposition du Président,

Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 de la convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'actions de préservation de la ressource en eau pour les captages de Colmar et environs
- **DIT** que des crédits suffisants figurent au budget primitif 2026
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir à cet effet.

Vote à main levée

Nombre de votants : 7	Dont présents : 7	Dont procuration : 0
Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0

Secteur 3 - SIAB – ASSAINISSEMENT
--

<i>Bergheim - Rodern - Rorschwihr - Saint-Hippolyte et Thannenkirch</i>

POINT 13. DESIGNATION DES DELEGUES AU S.D.E.A.

VU l'adhésion du Syndicat au S.D.E.A. depuis le 1^{er} janvier 2024 pour la compétence Assainissement

VU les articles L2121-33, L5211-1 et L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les statuts du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle

Sur proposition du Président,

Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré,

- **DECIDE, à l'unanimité,** de ne pas recourir au scrutin secret conformément à l'article L.2121-21 du CGCT
- **DESIGNE, à l'unanimité, pour la compétence Assainissement,** les délégués suivants pour siéger au sein de la Commission Locale et des Assemblées Générales du S.D.E.A.
 - M. Georges LISCHETTI, délégué de la Commune de Bergheim
 - M. Régis KREYER, délégué de la Commune de Rodern
 - M. Claude FUHRER, délégué de la Commune de Rorschwihr
 - M. Philippe BLEGER délégué de la Commune de Saint-Hippolyte
 - M. Fabrice HIENER, délégué de la Commune de Thannenkirch.

Vote à main levée

Nombre de votants : 7	Dont présents : 7	Dont procuration : 0
Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0

Avant de clôturer la séance, le Président tient à exprimer ses remerciements les plus sincères à M. François MULLER, ancien Président, pour l'ensemble des actions qu'il a menées depuis des décennies dans la gestion du syndicat.

Il rappelle l'importance de son engagement sur la durée, marqué par une connaissance approfondie du terrain, une maîtrise précise des infrastructures et de leur fonctionnement, ainsi qu'une réactivité exemplaire face aux situations rencontrées. Il souligne également la qualité constante du travail accompli, l'investissement personnel remarquable de M. MULLER et son engagement sans faille au service du syndicat et des communes membres.

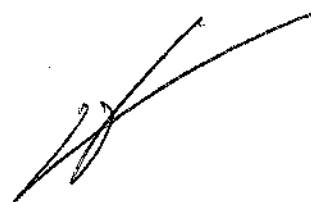
Le Président indique par ailleurs que, n'étant pas issu de ce domaine et découvrant encore certains aspects techniques, il mesure pleinement l'ampleur des responsabilités qui lui incombent. Il affirme néanmoins sa volonté de s'investir pleinement et de faire de son mieux pour assurer la continuité et la qualité du service public de l'eau, en s'appuyant sur l'expérience de l'équipe en place et sur l'héritage laissé par son prédécesseur.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 19 heures 47.

Le secrétaire de séance
Régis KREYER




Le Président
Georges LISCHETTI



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE BERGHEIM, SAINT-HIPPOLYTE ET ENVIRONS	PROCES-VERBAL DU COMITE-DIRECTEUR SEANCE DU 21 MAI 2026 Sous la présidence de M. Georges LISCHETTI, Président
---	--

Etaient présents :

MM. LISCHETTI Georges (Bergheim), EBLIN Jean-Paul et LINTZ Pascal (Orschwiller), SALBER Jean-Jacques et KREYER Régis (Rodern), FUHRER Claude et PFISTER Hubert (Rorschwihr), BLEGER Philippe et KLEIN Jean-Marie (Saint-Hippolyte), membres titulaires.

LISTE DES DELIBERATIONS :

N°	Délibération	Vote
SIE - Service Général		
1.	Désignation des secrétaires de séance	Unanimité
2.	Installation du Comité-Directeur	
3.	Election du Président	Majorité
4.	Election des deux Vice-présidents	
4.1	Election du 1 ^{er} Vice-président	Majorité
4.2	Election du 2 ^{ème} Vice-président	Majorité
5.	Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents	
5.1	Indemnité de fonction du Président	Majorité
5.2	Indemnités de fonction des Vice-présidents	Majorité
6.	Lecture de la charte de l'élu local par le Président	
7.	Constitution de la Commission d'Appel d'Offres	Unanimité
8.	Délégations consenties au Président	Unanimité
9.	Approbation du procès-verbal de la séance du 09 mars 2026	Unanimité
10.	Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable	Unanimité
11.	Points divers	
11.1	Compte-rendu de la réunion de travail du 06 mai	
11.2	Points divers	
11.2.1	Interpellations de M. BLEGER Philippe	
11.2.2	Organisation de visites	
Secteur 2 - SIEB - Eau de Nappe		
12.	Avenant n° 1 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'actions de préservation de la ressource en eau pour les captages de Colmar et environs	Unanimité
Secteur 3 - SIAB - Assainissement		
13.	Désignation des délégués au S.D.E.A.	Unanimité

Liste publiée et date de mise en ligne le 27 mai 2026

Le Président, Georges LISCHETTI

